

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE PREIZERDAUL

Séance du 14 septembre 2018

Date de l'annonce publique de la séance : 6 septembre 2018

Date de la convocation des conseillers : 6 septembre 2018

**Présents** : Gergen Marc, bourgmestre ; Zigrand René, Groben Marc, échevins ; Boenigk Mareike, Loes Michel, Muller Fernand, Rehlinger Marc, Schaus Tom, conseillers.

**Absent excusé** : Hilger François.

## **Point 10: Participation aux frais encourus par les excursions scolaires**

Le conseil communal,

Considérant que l'école fondamentale Préizerdaul organise depuis toujours des excursions scolaires à la fin de l'année scolaire ;

Considérant que la commune soutient cette initiative par une participation aux frais encourus par ces excursions ;

Considérant que les enseignants sont tenus de présenter des décomptes avec des pièces justificatives ;

Vu la remarque formulée par la direction du Contrôle de la Comptabilité communale dans le rapport de vérification du compte administratif de l'exercice 2016 ;

Sup proposition du collège échevinal de fixer cette participation à raison de 30 € par tête d'écolier et d'accompagnateur ;

Après délibération ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

**décide à l'unanimité**

**de fixer un montant forfaitaire de 30 € par participant pour couvrir d'éventuels frais liés aux excursions scolaires de l'école fondamentale Préizerdaul.**

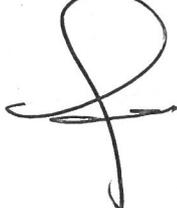
Ainsi décidé en séance publique, lieu et date qu'en tête.

Transmet la présente à l'Autorité Supérieure aux fins d'approbation.

(suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Bettborn, le 24 septembre 2018

Le Secrétaire communal,



le Bourgmestre,

